



CH-3003 Berne, OFT

Aux services cantonaux de la navigation

Référence du dossier : BAV-513.310.2-00001/00010
Votre référence : «ForeignNumber»
Notre référence :
Dossier traité par :
Berne, le 15.07.2016

Circulaire n° 47-1, complément

Mesure des émissions sonores des bateaux de sport et des bateaux de plaisance à partir du 15 février 2016, dispositions transitoires de l'art. 166c ONI

Mesdames, Messieurs,

Suite à la modification de l'ordonnance sur la navigation intérieure (ONI ; RS 747.201.1) du 15 février 2016, nous vous avons informé par notre circulaire (Circ.) n° 47 du 12 février 2016 sur les mesures des émissions sonores des bateaux de sport et des bateaux de plaisance. Au ch. 3.1.2 (Point de coupure) nous avons expliqué que notre interprétation était préliminaire et que nous demanderons une interprétation du Comité de normalisation.

Par la présente circulaire, nous vous communiquons que le Comité de normalisation nous a confirmé que notre interprétation du « point de coupure » était correcte. Par conséquent, ladite interprétation reste inchangée.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.

Office fédéral des transports
Section de la navigation

Office fédéral des transports OFT
Adresse postale: 3003 Berne
Adresse physique: Mühlestrasse 6, 3063 Ittigen

www.bav.admin.ch





Référence du dossier: BAV-513.310.2-00001/00010

Annexe(s) :

- Répertoire des circulaires de l'OFT aux services cantonaux de la navigation, version du 15 juillet 2016

Copie p. i. à :

- Association des services de la navigation (vks), Thunstrasse 9, Case postale, 3000 Berne 6
- Association Suisse des constructeurs navals (ASCN), Bündtengasse 2, 4800 Zofingen
- Verband Schweizerischer Importeure von Marinemotoren (VSIM), Bündtengasse 2, 4800 Zofingen
- sf / aa